



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2024/2025

PROCES-VERBAL N°10

Réunion du Mardi 24 septembre 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

ANTONY – STADE DE LA CROIX DE BERNY N°3 – NNI 920020203

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 20/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN du 06/09/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite du 20/09/2024
- Attestation administrative de capacité
- Plans, de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires

Il est constaté une non-conformité majeure concernant les zones de sécurité de chaque côté du terrain avec une distance inférieure à 2,50m entre la ligne de but et la main courante :

- En Haut : 2,37m
- En bas : 2,37m.
- A droite : 2,44m.
- A gauche : 2,41m
-

L'article 3.3 du règlement des terrains et installations sportives indique que « pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2.50 m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. »

Par ailleurs, la commission constate les non-conformités mineures suivantes nécessitant des actions correctives :

- Bancs de touche non réglementaires (non fixés au sol) ;
- Main courante dégradée par endroit ;
- Pelouse synthétique en très mauvais état ;
- Fixation des filets de but à revoir ;

- **Hauteur des buts non réglementaire sur le but droit : 2,47m au lieu de 2,44m**

Il est également constaté l'absence des tests insitu.

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité majeure constatée, cette installation ne peut pas être classée en l'état.

La C.R.T.I.S. demande au propriétaire de l'installation de procéder à la mise en conformité de l'installation sportive et de la prévenir lorsque le nécessaire aura été fait.

La Commission prononce le retrait de classement de cette installation et y interdit le déroulement des compétitions officielles jusqu'à mise en conformité.

PARIS – STADE DE LA MUETTE – NNI 751160401

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. le 13/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN (suite au renouvellement du revêtement synthétique, date de mise à disposition du 26/08/2024) et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires
- Rapport de visite

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux et d'un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou d'une Attestation Administrative de Capacité (AAC).

Elle constate une non-conformité mineure :

- Système de fixation des poteaux de corner sur une plaque métallique.

Il est demandé d'enlever ce dispositif à moyen terme pour les matchs de football et y implanter des drapeaux de corner classiques. Dans l'immédiat, il est nécessaire de protéger la plaque métallique pour permettre le déroulement des matches en toute sécurité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN Prov jusqu'au 26/02/2025 et demande à la Mairie de mettre en conformité l'installation suite aux observations formulées sur l'implantation des poteaux de corner et de lui transmettre les documents manquants cités ci-dessus pour permettre le classement sur 10 ans.

1.2. Confirmations de niveau de classement

BOUGIVAL – STADE PATRICE VIELJEUX N°1 – NNI 780920101

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 12/02/2023.

Installation visitée par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 16/12/2023.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 06/10/2023 et accuse bonne réception des pièces manquantes à savoir :

- plans de l'aire de jeu (plan d'archive) et des vestiaires (anciens)
- attestation administrative de capacité.
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 17/09/2034.

FONTAINEBLEAU – STADE PHILIPPE MAHUT N°2 – NNI 77860102

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 14/09/2024.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S. le 14/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 13/09/2024 et des documents transmis et en possession, de la Commission :

- plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires
- Rapport de visite

Elle constate l'absence des tests insitu décennaux et d'un A.O.P. ou d'une attestation administrative de capacité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/03/2025 et demande à la Mairie de lui transmettre les documents manquants cités ci-dessus pour permettre la confirmation de classement sur 10 ans.

TREMBLAY-EN-FRANCE – STADE GEORGES PRUDHOMME N°1 – NNI 930730101

Cette installation sportive était classée T4 PN jusqu'au 20/05/2024.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. le 19/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 du 18/09/2024 et des documents transmis et en possession, de la Commission :

- plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires
- Rapport de visite

Elle constate l'absence d'un A.O.P. ou d'une attestation administrative de capacité.

Lors de la visite il a été relevé les non-conformités suivantes nécessitant des actions correctives :

- Manque les cabochons sur les bancs de touche et sur les écrous des filets de but ;
- Filets de but en mauvais état ;
- Recouvrir les plaques d'arrosage pendant les compétitions ;
- Tracer la largeur du terrain à 64m afin de respecter la zone de sécurité de 2,50m minimum par rapport au 1^{er} obstacle (notamment du côté du sautoir à la perche) ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 PN jusqu'au 24/09/2034 et demande à la Mairie de lui transmettre un A.O.P. ou une attestation administrative de capacité et de faire le nécessaire pour lever les non-conformités constatées ci-dessus.

LES-MUREAUX – STADE LEO LAGRANGE N°2 – NNI 787440102

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 05/05/2024.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S. le 27/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 24/09/2024 et des documents transmis et en possession, de la Commission :

- plans de l'aire de jeu et des vestiaires
- Rapport de visite

Elle constate l'absence d'un A.O.P. ou d'une attestation administrative de capacité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 24/09/2034 et demande à la Mairie de lui transmettre un A.O.P. ou une attestation administrative de capacité.

PONTOISE – STADE DU PONCEAU – NNI 951270401

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 13/02/2024.

Installation visitée par MM. FEBVAY et PLASSART, membres de la C.D.T.I.S. DU District du Val-d'Oise le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 09/09/2024 et des documents transmis et en possession, de la Commission :

- plan de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité
- Tests insitu périodiques du 09/04/2024
- Rapport de visite

La Commission a constaté la non-conformité mineure suivante :

- Présence de buts à « oreilles »

Il est rappelé que, conformément à l'article 3.9.1.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives, « Afin de limiter les risques de choc, de blessure et les contestations pendant la pratique, tous renforts, « oreilles », arcs boutants, cages soudées ou fixées à la barre transversale et aux poteaux verticaux sont rigoureusement interdits. »

Elle constate également l'absence d'un plan des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/09/2034 et demande à la Mairie de faire le nécessaire pour lever la non-conformité mineure concernant les buts.

Elle demande également à la Mairie de lui transmettre un plan des vestiaires.

1.3 Changements de niveau de classement

PARIS – STADE ELISABETH - NNI 751140101

Cette installation est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 01/08/2030.

Installation visitée le 18/09/2024 par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., suite à l'agrandissement des vestiaires.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau pour passer en niveau T5 SYN et des documents transmis et/ou déjà en possession de la Commission :

- plans de l'aire de jeu (plan d'archive) et des vestiaires (anciens)
- attestation administrative de capacité.
- Rapport de visite

Lors de la visite il a été constaté un état de dégradation avancé de la moquette synthétique avec des zones d'affaissement liées au passage d'engins lourds.

De plus, la main courante n'est pas continue et présente une ouverture.

Il est constaté l'absence des derniers tests insitu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas proposer un changement de niveau de classement.

La Commission demande à la ville de :

- procéder à une opération de maintenance sur l'aire de jeu ;
- Fermer la main courante pour assurer une protection continue de l'aire de jeu ;
- Transmettre le plan des vestiaires actualisés et les derniers tests insitu ;

ORLY – STADE MAMADOU SAKHO – NNI 940540201

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée le 17/08/2024 par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., suite à une demande de changement de niveau de classement (passage en T3)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau pour passer en niveau T3 et des documents transmis et/ou déjà en possession de la Commission :

- plans de l'aire de jeu et des vestiaires ;
- Rapport de visite du 17/07/2024
- Projet de changement de niveau de classement

S'agissant d'un niveau de classement T3, la Commission transmet le dossier à la C.F.T.I.S..

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

CERGY – STADE SALIF KEITA N°3 – NNI 951270603

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 16/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.63

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/09/2026.

CERGY – STADE SALIF KEITA N°4 – NNI 951270604

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 16/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 153 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.52

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/09/2026.

ETRECHY – STADE YAO KOFFI ROGER CARENTON – NNI 91226 01 01

Reprise de dossier.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 18/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 12/08/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage moyen horizontal : 177 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.
- Facteur d'uniformité : 0.67 .

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/09/2028.

CHARENTON-LE-PONT – STADE HENRI GUERIN – NNI 940180101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau Eentraînement jusqu'au 09/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S. le 23/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 12/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.65
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.80

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/09/2028.

TORCY – STADE DU FREMOY N°2 – NNI 774680102

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S. le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 10/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 300 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.57
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.73

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 24/09/2028.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS